



26 février 2018

(18-1226)

Page: 1/7

**Comité de la facilitation des échanges**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES  
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA MONGOLIE

La communication ci-après, datée du 22 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Mongolie pour l'information des Membres.

---

Comme suite à la notification datée du 29 juillet 2014 (WT/PCTF/N/MNG/1), dans laquelle le gouvernement de la Mongolie a indiqué ses engagements de la catégorie A, la Mongolie présente les notifications additionnelles suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 1 Publication et disponibilité des renseignements</b>					
Article 1:1	Publication	C	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance pour la rationalisation des renseignements devant être publiés par tous les organismes.</li> <li>Examen de l'état de la mise en conformité et octroi d'une aide financière pour les publications supplémentaires nécessaires.</li> </ul>
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien pour le recensement de toutes les procédures et prescriptions des organismes et soutien pertinent pour aider chaque organisme dans la description étape par étape de ses procédures.</li> <li>Soutien de la coordination par le Comité national de la facilitation des échanges pour examiner le statut actuel de chaque organisme concernant les renseignements disponibles sur Internet, et pour déterminer quel type d'assistance technique et/ou d'assistance financière est nécessaire pour que chaque organisme puisse établir des systèmes d'information.</li> </ul>
Article 1:3	Points d'information	B	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2019	-
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
<b>Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations</b>					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2019	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
<b>Article 3 Décisions anticipées</b>					
		C	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités, assistance technique pour élaborer les procédures administratives.</li> </ul>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 4 Procédures de recours ou de réexamen</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence</b>					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2020	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	B	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2020	-
<b>Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités</b>					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	B	1 <sup>er</sup> juillet 2018	31 décembre 2020	-
<b>Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises</b>					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	1 <sup>er</sup> juillet 2021	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance pour le renforcement des capacités et assistance technique pour les autorités autres que les autorités douanières en ce qui concerne le traitement avant arrivée.</li> </ul>
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2020	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	1 <sup>er</sup> juillet 2018	31 décembre 2021	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4	Gestion des risques	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien pour le renforcement des capacités et l'échange des bonnes pratiques.</li> <li>• Soutien pour l'examen de la législation nationale et des procédures des organismes chargés des contrôles à la frontière en vue de rationaliser les procédures.</li> <li>• Assistance pour l'établissement de critères d'évaluation des risques, et encadrement des agents des douanes et des organismes aux frontières pour l'application des critères d'évaluation des risques.</li> <li>• Assistance financière pour l'obtention d'équipements et de logiciels de pointe en matière de gestion des risques.</li> <li>• Soutien pour l'amélioration des installations aux postes frontière.</li> <li>• Assistance pour l'établissement d'un système de gestion globale des risques.</li> </ul>
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse diagnostique de la situation actuelle en matière de contrôle après dédouanement.</li> <li>• Renforcement des capacités en matière de prix de cession internes pour le contrôle après dédouanement.</li> <li>• Soutien pour l'examen et l'élaboration d'un cadre législatif relatif aux prix de cession internes.</li> <li>• Formation des vérificateurs et des formateurs.</li> </ul>

<b>Disposition</b>	<b>Intitulé/description</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)</b>	<b>Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)</b>	<b>Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)</b>
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique pour la publication et l'intégration des pratiques concernant le temps nécessaire à la mainlevée.</li> </ul>
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique pour la mise en œuvre des dispositions douanières révisées.</li> <li>Soutien pour l'échange de bonnes pratiques et la collaboration avec les autres Membres de l'OMC dans la région et en dehors.</li> </ul>
Article 7:8	Envois accélérés	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien pour l'examen de la législation concernant les envois urgents et l'élargissement de son champ d'application à d'autres marchandises.</li> <li>Soutien pour le renforcement des capacités/l'encadrement des agents des organismes aux frontières.</li> </ul>
Article 7:9	Marchandises périssables	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'Agence centrale pour l'inspection spécialisée (GASI) pour la prescription d'installations aux opérateurs.</li> <li>Soutien pour la construction d'installations aux postes frontière pour les marchandises périssables.</li> <li>Assistance pour les installations d'importation et d'exportation d'animaux, et formation à l'application des bonnes pratiques internationales et à la priorisation des points de passage de la frontière.</li> </ul>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 8</b> <b>Coopération entre les organismes présents aux frontières</b>					
		C	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien pour la modification de la législation en vue d'incorporer une disposition spécifique sur la coopération nationale et internationale entre les organismes présents aux frontières (la nouvelle loi a été abrogée).</li> <li>• Soutien et préparation pour les réunions trimestrielles organisées avec la Chine et la Russie.</li> <li>• Soutien aux réunions ordinaires intégrées avec les pays voisins (élaboration d'un mécanisme intégré commun de coordination entre les organismes nationaux présents aux frontières (douanes, GASI, services vétérinaires et services de l'immigration)).</li> <li>• Soutien pour la mise en place d'un échange de données.</li> </ul>
<b>Article 9</b> <b>Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier</b>					
		B	1 <sup>er</sup> juillet 2018	31 décembre 2020	-
<b>Article 10</b> <b>Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit</b>					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	C	1 <sup>er</sup> juillet 2020	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance pour la révision de la mise en œuvre des normes (par exemple, GASI pour les normes SPS).</li> <li>• Soutien pour le renforcement des capacités concernant l'application des normes internationales.</li> </ul>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:4	Guichet unique	C	1 <sup>er</sup> juillet 2022	31 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance pour la réalisation d'une analyse des méthodes de travail.</li> <li>Rationalisation des réglementations/procédures de chaque organisme.</li> <li>Soutien pour l'étude de faisabilité et le plan de mise en œuvre du guichet unique.</li> <li>Soutien pour la mise en place du guichet unique, y compris l'élaboration du système de chaque organisme.</li> <li>Soutien pour la connexion des points de passage de la frontière isolés, grâce à la fibre optique.</li> </ul>
Article 10:5	Inspection avant expédition	B	1 <sup>er</sup> juillet 2018	31 décembre 2020	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	C	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien pour le renforcement des capacités des courtiers en douane en vue de les aider à remplir leur mission.</li> </ul>
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	B	1 <sup>er</sup> juillet 2019	31 décembre 2021	-
<b>Article 11 Liberté de transit</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 12 Coopération douanière</b>					
		B	1 <sup>er</sup> juillet 2018	31 décembre 2020	-